

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes,  
par Madame Christine Capdeville, Maire de La Penne sur Huveaune, lors du Conseil  
Municipal du 27 septembre 2018

## **Rapport définitif réceptionné en mairie le 23 août 2018**

### **Introduction**

Entre janvier et juillet 2017, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un examen et un contrôle de la gestion de notre commune.

Ce contrôle a été réalisé dans le cadre d'une enquête nationale, associant la Cour des Comptes et les Chambres Régionales des Comptes, portant sur la gestion locale des compétences scolaires et périscolaire.

Cette enquête était destinée à alimenter la partie thématique du rapport public sur les finances publiques locales de 2018 de la Cour des Comptes.

Cette enquête visait par ailleurs à dresser un bilan de la réforme des rythmes scolaires, qui a depuis été abandonné par le gouvernement !!

Le contrôle exercé par la Chambre Régionale des Comptes a également donné lieu à des investigations sur la qualité de l'information budgétaire et financière et sur la situation financière de la commune à partir de l'exercice 2013.

Le travail réalisé par les magistrats de la C.R.C. a conduit à la formulation de quatre recommandations

### **Recommandation n°1 :**

*« Améliorer l'information budgétaire et financière en enrichissant le débat d'orientation budgétaire, en complétant les annexes budgétaires, en établissant et mettant en ligne sur le site de la commune le rapport de présentation du budget et du compte administratif, en en mettant en place un plan pluriannuel d'investissement. »*

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires a, dès l'année 2018, été enrichi par la présentation détaillée de la structure de la dette et par celle de la typologie de la répartition de l'encours de la commune.

Par ailleurs, le débat sur les orientations budgétaires a donné lieu à la rédaction d'un compte rendu annexé au procès-verbal du conseil municipal.

Le Rapport sur les orientations budgétaires ainsi que le compte rendu du débat seront très prochainement disponibles sur le site de la ville.

Le Budget Primitif et le Compte Administratif faisait l'objet d'une présentation orale par le Maire. Cette présentation est désormais écrite et sera disponible sur le site internet de la ville, où un nouvel onglet « finances communales » va être créé.

En matière d'annexes budgétaires, la Chambre relève que la commune répond à ses obligations de manière générale, mais elle note que ne sont pas indiquées la teneur des aides en nature dont bénéficient les associations (mises à disposition de locaux, valorisation des fluides, etc...)

Des efforts seront faits dans ce domaine, mais certaines valorisation sont difficiles à établir (répartition des fluides de la Colombe entre les différentes associations utilisant la salle, comment évaluer la mise à disposition du terrain pelousé ou des locaux du tennis ou de la boxe, etc...)

Pour finir en matière d'information financière, la direction générale travaille en collaboration avec la direction technique à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement qui sera présenté en marge du BP 2019.

**Recommandation n°2 :**

*« Constituer des provisions conformément à l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M14 »*

Cette recommandation fait suite au contentieux devant le tribunal administratif qui a opposé la ville et le préfet au sujet de la contribution au service départemental d'incendie et de secours.

La somme correspondant à notre contribution avait bien été provisionnée, mais dans le chapitre « dépenses exceptionnelles », alors qu'elle aurait dû l'être dans le compte « provision pour risques et charges ».

**Recommandation n°3 :**

*« Adopter un temps de travail conforme à la durée légale annuelle »*

Conformément à la demande de la Chambre, la commune a communiqué le détail du calcul du temps de travail des agents pour l'année 2016. Celui-ci faisait apparaître 1487 heures par an au lieu des 1607 heures réglementaires.

La Chambre a relevé des erreurs de calcul et a corrigé cette durée, qui représente finalement 1530 heures.

La commune devra tout d'abord se mettre en conformité vis-à-vis de la journée de solidarité qui actuellement n'est pas travaillée.

Il conviendra également de revoir, en fonction du calendrier, les jours de congés et les jours exceptionnels accordés aux agents.

**Recommandation n°4 :**

« *Fiabiliser et détailler la comptabilité fonctionnelle* »

Cette recommandation est en lien direct avec l'analyse de l'exercice des compétences scolaires et périscolaires.

La chambre a ainsi regretté l'absence de comptabilité analytique qui aurait permis d'individualiser certaines dépenses transversales et ainsi de distinguer les dépenses des écoles maternelles et élémentaires.

Même si le recours à une comptabilité analytique n'est pas une obligation, c'est un outil précieux qui peut offrir une lecture détaillée de l'action des services publics.

C'est un objectif que la commune de La Penne sur Huveaune souhaite atteindre, même si la ventilation de certaines dépenses restera très difficile à mettre en œuvre (répartition du temps de travail des agents entre maternelles et élémentaires, répartition des fluides ...).

Voilà mes chers collègues, les quelques précisions que je tenais à vous apporter.

Je reste, ainsi que notre direction générale, à votre entière disposition, pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Et, bien évidemment, nous serons amenés, dans les prochains mois, à revenir sur le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations.